

PENVENAN

ville-penvenan.com

LE MAG

BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

#47

PRINTEMPS
2023

Dossier // p.05

L'eau, un bien commun à préserver



Site de captation de Traou Guern

SOCIAL

p.03

CULTURE

p.04

ENTRE DEUX

BULLETINS

p.08-09

FINANCES

p.11

ÉDITO

Nous venons de voter le budget 2023. Comme toutes les communes et comme vos foyers, nous prenons de plein fouet **l'augmentation du coup de l'énergie et l'inflation**.

La rigueur que nous avons adoptée depuis le début de notre mandat nous permet de continuer notre feuille de route sur nos projets.

La vigilance est de mise, malgré tout **nous sommes présents** pour les associations de Penvénan qui crée un lien important entre nous pour le bien vivre ensemble à Penvénan.

Notre défi de demain sera de trouver un **aménagement du bourg** qui réponde aux exigences des uns et aux besoins des autres.

Le Maire, Denise Prud'homme

*Emaomp o paouez votiñ ar budjed evit 2023. Evel an holl gumunioù hag evel doc'h er gêr omp bet stroñset gant **kresk ar prizioù evit an energiezh hag evit pep tra dre vras**.*

Adalek penn kentañ hon respetad hon eus meret an traoù en ur mod spis, gant-se e c'hallomp derc'hel gant al labourioù e oamp e-sell d'ober.

*Dav eo dimp bezañ war evezh bepred, daoust da se **e vezomp o sikour** ar c'hevredigezhioù e Perwenan rak krouiñ a reont ul liamm etrezomp hag zo talvoudus evit ar « bevañ mat asambles » er gumun.*

*An dalc'h pennañ er mareoù a zeu a vo kavout ur mod da **adkempenn ar bourk** hag a gordo gant ar pezh a c'houlenn darn eus an dud ha gant ar pezh a vank da lod all.*

Ar vaerez, Denise Prud'homme

Directrice de la publication // Denise Prud'homme

Responsable rédaction // François Plégades

Rédaction // Élus, services municipaux, Stéphane Le Goff

Crédits photos // Fonds municipaux, CCAS, Getty images

Réalisation graphique // Le Studio // Lannion // www.lestudio.bzh

Impression // Publitrégor // Lannion // Imprimé sur papier PEFC



CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements pratiques, informations sur Intramuros.

Si vous ne recevez pas ce bulletin municipal dans votre boîte aux lettres, contactez la mairie au 02 96 92 67 59.



FRELONS ASIATIQUES



Le 18 février, la municipalité a organisé en **partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA)**, une réunion à la salle des fêtes de Penvénan afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques.

Le fonctionnement de ces frelons, leurs impacts sur les autres insectes ainsi que les risques qu'ils font courir à la biodiversité, ont été expliqués aux participants.

À l'issue de cette réunion, **90 pièges avec leur attractif ont été distribués**, accompagnés des fiches de renseignements créées, à remplir pour identifier les captures et qui vont permettre au GDSA de faire un bilan de cette action.



La période de piégeage dure six semaines et a commencé à la mi-mars. Au bout de cette période, les fiches et les pièges sont récupérés pour une nouvelle utilisation l'année suivante.

Si vous constatez la **mise en place de nids de frelons**, contactez la mairie qui prend en charge une partie du coût de destruction.

N'agissez pas par vous-même car les frelons sont particulièrement agressifs dès qu'ils pensent leur nid et leur reine en danger. Ils vous attaqueraient.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)



À la demande de Mme le Maire, Michaël Meunier, directeur du CCAS a coordonné un groupe de travail composé de Badette Milochau, Nicole Devoldère, Jean-Paul Lego et Graziella Ségoni pour réaliser une analyse des besoins sociaux. Aidés par de nombreux contributeurs, habitants, professionnels, bénévoles, ils ont mis en place des groupes de réflexion et ont fait **un travail remarquable et considérable**.

Le 18 janvier, le rapport de synthèse a été présenté en commission plénière au conseil municipal.

Trois grands axes ressortent de cette analyse :

- **Enfance, famille** et soutien à la parentalité.
- L'accompagnement **des jeunes** vers l'autonomie : les besoins des jeunes et jeunes adultes.
- **Bien vieillir** à Penvénan : les besoins des personnes âgées.

Deux problématiques transversales reviennent d'une manière récurrente dans les axes définis :

- **Emploi et formation.**
- **Logement.**

Si certains besoins ont été ou peuvent être résolus, d'autres attendent une réponse.

La commune, **en tenant compte des missions qui sont de sa prérogative et de ses possibilités financières**, réfléchit afin de trouver les meilleurs moyens pour répondre à ces besoins sociaux.

ANIMATIONS AU FOYER DE L'EHPAD



Tous les mardis matin, les résidents du foyer Les Korrigans animent un échange de lecture, chansons, etc. avec les maternelles de l'école du Sacré Cœur.

Pour l'Épiphanie, **les enfants sont venus confectionner, avec les personnes âgées, des galettes des rois** et partager un goûter ensemble.

Une fois par mois, Isabelle Ruffet du haras de Kergonan vient avec ses mini chevaux. Les résidents adorent.

Le chorégraphe Guillaume de la compagnie «Cirrus Dance Company» a animé «Et si on dansait avec les personnes âgées». Cette activité s'est déroulée à la salle des fêtes avec les résidents de Penvénan et des établissements de la Roche Derrien, Plouaret et Trébeurden.

AJOCA AVENIR JEUNES OUEST CÔTES D'ARMOR (EX MISSION LOCALE)

Une permanence a lieu **chaque premier mercredi du mois au complexe sportif Émile Robert**. Isabelle Boucaud, conseillère en insertion, assure cette permanence où elle conseille et accompagne les jeunes de 16 à 26 ans dans le cadre de l'emploi, de la formation, de l'orientation, du logement, de la santé...

Sur rendez-vous : 02 96 46 40 09

LE CCAS PROPOSE DES ATELIERS DE CUISINE

Les 14 février et 14 mars, à l'initiative du Centre Communal d'Action Sociale de Penvénan, Elisabeth Glaziou, adjointe aux affaires sociales et Manon Pican, en service civique au sein de la cuisine municipale, chargée de mission sur «le mieux manger», ont proposé deux ateliers cuisine. **Conviviaux et enrichissants, ils ont permis aux apprentis cuistots de travailler des ingrédients qu'ils n'ont pas l'habitude de préparer.**



Les participants ont redécouvert le plaisir simple d'un repas cuisiné et partagé.

Ces **ateliers gratuits** sont organisés pour développer des compétences, montrer son savoir-faire, échanger des recettes, des expériences, être sensibilisé à l'équilibre nutritionnel, contribuer à créer du lien social. «*Nous sommes ravies de cette première expérience et nous réfléchissons déjà aux prochains ateliers*», a indiqué l'élue, qui remercie la Banque Alimentaire pour les bons fruits et légumes offerts.

PERMANENCES SOCIALES À BUGUÉLÈS ET PORT-BLANC

Buguélès : les vendredis 28 avril et 23 juin de 10h à 12h à l'ancienne école

Port-Blanc : les vendredis 26 mai et 29 septembre de 10h à 12h au Centre Nautique

LE REFUGE LPO

Le 16 mai 2022, Penvénan s'engageait au côté de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) afin de préserver et enrichir la biodiversité de notre commune. Cet engagement court sur cinq ans (2022-2027). **Le site de la chapelle Saint-Gonval a été sélectionné comme refuge.**



Linotte mélodieuse © Philippe Pulce

Ce secteur est identifié comme réservoir de biodiversité à l'échelle régionale.

La 1^{ère} étape du diagnostic sur les espèces nicheuses réalisée au printemps et au début de l'été a recensé **33 espèces différentes**. Ce site est également utilisé par des espèces nicheuses considérées comme patrimoniales du fait de l'évolution parfois inquiétante de leurs populations.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce refuge, une **intervention** de la LPO est proposée à l'ensemble de la population **le samedi 27 mai à 14h sur site.**

EXPOSITION PAUL SCHMIDT

Le colonel de réserve Paul Schmidt, compagnon de la Libération, médaillé de la Résistance avec Rosette, s'est éteint à Port-Blanc, le 30 juillet 1983. **Personnage discret mais pourtant central dans les opérations de parachutage en France**, nous commémorons cette année le 40^e anniversaire de sa disparition.



TEMPS FORTS

Exposition du 24 avril au 14 mai : salle d'exposition Anatole Le Braz, du lundi au samedi 10h-12h, les mercredis et vendredis 16h-18h

Conférences :

- **Jeudi 27 avril :** conférence sur le Marchal Koenig, salle des fêtes, 18h30
- **Vendredi 5 mai :** rencontre avec le fils de Paul Schmidt, médiathèque, 18h
- **Samedi 13 mai :** conférence sur le Réseau Shelburn, médiathèque, 15h

LA SEMAINE DU SON



Dans le cadre de la **semaine du son**, la Salle des Fêtes accueillait « Danse tellurique », travail en cours de Philippe Ollivier avec **48 haut-parleurs disposés au sol** pour une performance au bandonéon, accordina et électroacoustique. Au Logelloù, « Vents à emporter », de Sébastien Béranger, et « Dans le creux », d'Aline Pénitot avec le bassoniste Florian Gazagne, étaient présentés en partenariat avec la Galerie du Dourven de Trédrez-Loquémeau.

Les élèves de l'école publique, de la petite section aux CM2, ont assisté aux représentations données au Logelloù et à la salle des fêtes et ont ainsi rencontré les musiciens.

LES ACCUEILS DE CLASSE

La médiathèque reçoit toutes les classes au rythme de deux fois par trimestre, autour d'une thématique annuelle. **Cette année, l'art est à l'honneur.** Au fil des séances, les élèves découvrent différents artistes et s'essayent à leur genre « à la manière de... ». Ils découvrent ainsi des artistes emblématiques de différentes époques : Le Douanier Rousseau, Alexandre Calder ou encore Piet Mondrian.

En juin, **les travaux des différentes classes seront exposés au Centre Anatole Le Braz**, achevant une année haute en couleurs.



LA MÂCHOIRE DE CAÏN, UN ROMAN PUZZLE



La médiathèque propose de se retrouver régulièrement autour de ce roman policier afin de résoudre l'énigme laissée par l'auteur et de découvrir le nom des assassins et des victimes. **Toutes les personnes sont les bienvenues pour relever ce défi. Une seule condition, être majeur. Renseignements à la médiathèque.**

LES SOIRÉES PYJAMA



Au plus grand plaisir des enfants, **les soirées pyjama ont repris** à la médiathèque. Elles ont lieu un jeudi de chaque vacances. La première s'est déroulée le jeudi 23 février. Ces soirées sont programmées **dans le cadre des jeudis d'Anatole**, des rendez-vous réguliers pour tous les âges et tous les styles.

VENTE DE LIVRES POUR LES ÉCOLES

Les deux écoles se sont associées pour organiser une vente de livres au profit de l'amicale laïque et de l'APEL. **Les livres proviennent de dons** réceptionnés à la médiathèque (prochaine vente : fin juin).



L'EAU POTABLE

Avec 5 300 000 m³ d'eau prélevés sur l'ensemble de son territoire, Lannion-Trégor Communauté fournit de l'eau potable à partir de douze ressources différentes. Ces eaux sont traitées et distribuées au travers de 2 200 km de réseau qui desservent près de 58 000 abonnés. À l'exception de l'eau provenant de cette distribution publique, **toutes les eaux d'autres origines, telles que celles issues des ressources privées (puits, forage, eaux de pluie collectées en aval des toitures), sont considérées comme non potables.** Leur utilisation peut être envisagée dans certains cas mais impose le respect de règles strictes.

LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

L'ARS (Agence Régionale de Santé) prélève, analyse et valide la qualité de l'eau. Elle analyse les taux de nitrate et pesticides, la dureté de l'eau (calcaire) et sa qualité bactériologique. **Les résultats de ces contrôles sont joints à votre facture d'eau.**

De son côté, la collectivité assure également une autosurveillance de la qualité des eaux brutes, traitées et distribuées avec plus de **5 000 analyses par an** (ce chiffre comprend les analyseurs en ligne et les analyseurs terrain). Sur Penvénan, l'eau potable distribuée provient de la station de Pont Scoul. C'est un mélange d'eau puisée dans le Guindy (44,2 %) et d'eau captée dans les nappes phréatiques à Traou Guern et de Kernevec (55,8 %).

Pour l'année 2021, **les 21 prélèvements** bactériologiques réalisés par l'ARS étaient conformes ainsi que les analyses de nitrate. Pour les pesticides, sur sept prélèvements réalisés sur l'eau mise en distribution, six étaient conformes. Le dépassement de la norme n'était que très léger et bien en dessous des doses qui auraient fait considérer l'eau comme non potable.

CIRCUIT DE L'EAU

L'eau est pompée dans le Guindy (surveillance de sa qualité par capteurs). Elle est débarrassée des gros débris (feuilles, petit bois, brindilles, etc.) par un dégrilleur. Traitée par coagulation et floculation, elle passe dans un décanteur lamellaire où elle est débarrassée des particules en suspension. Puis, elle passe dans un filtre à sable qui élimine les sédiments et les matières en suspension (turbidité de l'eau) pour être ensuite traitée dans une tour d'ozonation. **Les molécules organiques (pesticides, pharmaceutiques, détergents, etc.) sont oxydées et transformées.** Elles sont ensuite éliminées par une filtration biologique sur charbon actif en grains.

L'eau, ainsi rendue potable, est **mélangée à l'eau puisée dans les nappes phréatiques** (forage de Traou Guern et de Kernevec) qui est débarrassée de ses sédiments par passage dans un filtre à sable. Le mélange est chloré pour empêcher tout développement bactériologique et envoyée au **château d'eau de Kerizout pour Penvénan.**



Décanteur lamellaire



Filtre à sable



Captation Guindy

L'EAU : UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER

Un français consomme en moyenne 149L d'eau potable par jour, soit une consommation domestique d'environ 55 m³ par habitant et par an. Au quotidien, les principales sources de consommation d'eau sont **l'hygiène et le nettoyage** : ils représentent tous deux 93 % de notre consommation moyenne.

Voici quelques bonnes pratiques pour économiser de précieux litres d'eau avec des gestes simples.



DANS LA MAISON

- Nettoyer ses légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes.
- Équiper la robinetterie de réducteurs de débit et de mitigeurs. Cela vous permettra d'économiser jusqu'à 50% d'eau.
- **Remplir complètement lave-linge et lave-vaisselle** avant de les mettre en route ou utiliser la touche « demi-charge ». 10 à 12 litres d'eau seront ainsi économisés.
- Installer dans vos toilettes une chasse d'eau à double commande. 10 litres d'eau potable, c'est ce que nous utilisons lorsque nous tirons une chasse d'eau classique alors qu'un simple mécanisme économique utilise seulement 3 à 6 litres d'eau.
- **Fermer les robinets pendant le savonnage des mains, brossage des dents et rasage.**
- Préférez une douche à un bain : une douche consomme 60 à 80 litres d'eau, un bain, entre 150 à 200 litres d'eau.
- Détecter d'éventuelles fuites d'eau et vérifier régulièrement le bon état de vos installations : joints, robinets, etc.

(la suite en page suivante)



DANS LE JARDIN

- **Arroser son jardin tôt le matin** ou à la tombée de la nuit pour que l'eau ne s'évapore pas avant d'être absorbée par les plantations.
- Utiliser un système de goutte à goutte car il permet de n'arroser que le pied des plantes et de distribuer la juste quantité d'eau à celles-ci.
- **Collecter les eaux de pluie à la descente des gouttières** à l'aide de bidons ou d'un collecteur. L'eau ainsi récupérée servira à l'arrosage des plantes et des cultures.
- Penser aux pratiques de jardinage économiques : **paillage et binage limitent les arrosages**. «Un binage vaut deux arrosages».



POUR NETTOYER LA VOITURE

Il faut 200 litres d'eau pour nettoyer une voiture à l'aide d'un tuyau d'arrosage. Le **nettoyage avec un seau** réduira la consommation à 10 litres.

LES EAUX USÉES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les eaux usées collectées dans le réseau d'assainissement de Penvénan sont envoyées dans la station d'épuration de Kerlégan.

Traitées par lagunage, les eaux brutes sont dégrillées puis traitées par coagulation par ajout d'un sel de fer puis clarifiées (les boues sont ensuite chaulées puis stockées avant d'être déshydratées). Les eaux transitent vers trois lagunes de finitions, avant d'être rejetées en mer. D'après de 2001, la station d'épuration n'est plus totalement aux normes actuelles, non conforme en azote notamment. LTC a pris la décision **de la moderniser et d'en accroître la capacité**. Cela permettra de faire face à l'afflux de la population saisonnière. À cette occasion, la commune de Camlez, dont la station est obsolète, sera raccordée sur Penvénan.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Si votre habitation n'est pas raccordée au réseau public d'assainissement, les eaux usées doivent être traitées et évacuées au niveau de votre terrain via un dispositif autonome. **Bien conçu et bien entretenu, il permet un traitement efficace des eaux.**

CONTRÔLE ET DIAGNOSTIC

Si vous disposez d'un système individuel d'assainissement, celui-ci a été ou sera **contrôlé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**. En cas de pollution avérée, vous avez un délai de quatre ans pour la mise en conformité de l'installation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, si vous vendez votre maison, **un diagnostic datant de moins de trois ans est obligatoire avant la vente**. En cas de non-conformité, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réhabiliter l'installation.

EAUX USÉES, LES BONS GESTES

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement et des stations d'épuration, et de préserver les milieux naturels, il est important de faire bien attention à **ne pas déverser tous les produits et déchets dans le tout à l'égout**.

Ceux-ci finissant dans les stations d'épuration, ils peuvent venir perturber le bon fonctionnement des installations.

Liste des déchets concernés :

- Les lingettes
- Les médicaments
- Les produits ménagers
- Les produits d'hygiène
- Les produits issus de travaux, de jardinage, d'entretien de véhicule

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont constituées de toutes les eaux de pluie qui ruissellent sur les toitures ou qui coulent sur les voiries. Récoltées dans un réseau spécialement dédié, elles sont acheminées vers le Lizildry qui se jette à la mer dans la baie de l'Enfer, vers l'anse de Pellinec ou vers les marais de Penvénan.

Ces solutions risquent d'être inadaptées face aux changements climatiques. **Aujourd'hui, on préconise une assimilation à la parcelle** qui permet de créer des réserves d'eau pour les jardins, une hydratation du sol et une régénération des nappes phréatiques.



Les eaux usées à traiter



Bassin de décantation



Noue



LE PRIX DE L'EAU

(fixé par délibérations du Conseil de Communauté du 13 décembre 2022 votées à l'unanimité)

On a vu que **les différents traitements de l'eau**, que ce soit l'eau qui arrive au robinet ou l'eau que l'on doit traiter avant de la rejeter dans la nature, **sont de plus en plus contraignants**.

Afin de tenir compte des fusions de communautés de communes, des diagnostics permanents sont mis en œuvre. Ils pointent l'ampleur des quantités d'eaux parasites à prendre en compte dans le dimensionnement des installations et l'évolution des normes à respecter occasionnant une évolution du Plan Plurianuel d'Investissement (PPI).

En 2022, le PPI atteint un prévisionnel de 130 millions d'euros sur les sept prochaines années en assainissement collectif et 63 millions d'investissement en eau potable.

Le budget assainissement collectif ainsi que celui de l'eau potable sont des bud-

gets autonomes. Ils doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

Les recettes proviennent des redevances payées par les usagers des services et par les subventions perçues de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'État principalement ainsi que de la Région Bretagne pour certaines installations.

La compétence eau potable a été transférée au 1^{er} janvier 2020. Au moment du transfert de compétence, il a été convenu que la convergence des tarifs serait mise en œuvre dans le même calendrier que celle concernant l'assainissement collectif.

La période de convergence est fixée à 12 ans.

Ainsi, une nouvelle structuration de tarif serait appliquée dès le 1^{er} janvier 2023 (https://www.lannion-tregor.com/uploads/docs/Tarifs_Assainissement_2023.pdf).

Par ailleurs, les surcoûts liés à l'inflation, en particulier sur l'énergie et les produits de traitement pour ce type de service, impactent fortement l'équilibre budgétaire. Cette inflation sera appliquée sur chacun des tarifs de redevance communautaire votés.

Cette situation renforce la nécessité de mettre en place un dispositif d'aides (type chèque eau) pour permettre aux abonnés en situation de précarité de payer leur facture d'eau et d'assainissement, en complément des aides existantes (Fonds de Solidarité départementale). Il est proposé d'étudier la mise en place d'un dispositif financier à l'échelle communautaire au 1^{er} semestre 2023 afin d'octroyer l'aide qui sera décidée sur la facture 2023 avec, en parallèle, une reconduction du chèque eau qui existe sur Lannion.



VŒUX DU MAIRE

Le 13 janvier, **Mme le Maire de Penvénan a renoué avec la tradition des vœux à la population** qui n'avaient pas pu avoir lieu les années précédentes en raison des restrictions sanitaires.

En présence des élus de LTC, de la commune, des communes voisines et du département, des représentants de la société civile et de près de 350 Penvénanais, Mme Le Maire a rappelé les réalisations déjà faites comme **la MAM, la voie douce vers St Gonval, les parkings à vélo ou les toilettes publiques des ports**. Elle a aussi parlé des réalisations en cours comme l'emprise dite du « **café du commerce** » et le **futur lotissement** de la rue des promenades, les suites à donner à **l'analyse des besoins sociaux** ou le **projet culturel scientifique et social**. Ce fut aussi l'occasion d'aborder les projets à venir comme le **cœur de bourg, l'extension du cimetière** de Leur Min.

Tout le monde s'est retrouvé pour un vin d'honneur préparé pour notre plus grand plaisir par le service restauration de la commune.



CÉRÉMONIE DU 19 MARS

La municipalité a rendu hommage à ses morts de la guerre d'Algérie

PANNEAU MUNICIPAL

Positionné au niveau de l'office du tourisme, un nouveau panneau d'affichage a été installé. Plus simple d'emploi et de gestion que l'ancien qui avait montré des défaillances, il vous informe des actualités de la commune.



COLIS DES ANCIENS

Comme chaque année, le 21 janvier, la municipalité et le CCAS ont organisé la distribution des colis aux personnes de plus de 85 ans. Cette distribution, auprès de 130 personnes, a été assurée par des élus du CCAS, de la municipalité et des bénévoles. Les colis furent très appréciés par les aînés.





MÉDAILLE DE LA VILLE

La mairie a accueilli avec grand plaisir **Anne-Lise Le Quéré, ambassadrice de l'ACP et de la commune**. Elle est tout sauf une inconnue puisque nous avons la joie de suivre de près ses performances.

Son rôle d'ambassadrice sert notre notoriété et nous avons été bien servis. Encore un grand merci pour cela. Il a aussi **un rôle de motivation pour attirer les jeunes vers le sport** et plus particulièrement l'athlétisme.

Alors, pour promouvoir son exemplarité dans son parcours de sportive, de maman, de salariée, de conseillère municipale (de Trédarzec) et lui souhaiter surtout le meilleur pour les échéances à venir, la municipalité lui a remis la médaille de la ville de Penvénan, **en reconnaissance des valeurs qu'elle véhicule**.



RÉUNION PUBLIQUE : CŒUR DE BOURG

Deux rencontres ont eu lieu dans le cadre du projet du cœur de bourg, avec les **commerçants** puis avec la **population** afin d'écouter les différents avis de chacun.



LES GRAS DU MOTOCLUB

L'association « Les Cormoricens » a rassemblé petits et grands à l'occasion des Gras.



ENSEMBLE POUR PENVÉNAN

À mi-mandat, une gouvernance toujours aussi opaque !

Depuis trois années nous assistons à toutes les commissions, nous n'avons jamais pu participer à la mise en œuvre des projets. Nous qui souhaitions participer dans la vie de notre commune nous nous retrouvons comme la plupart des Penvénénaïens dans une situation de spectateur.

- **La voie douce** inachevée. Elle fût lancée dès les débuts de la mandature mais à ce jour plus rien ne bouge. Pourquoi n'aboutit-elle pas à Buguéles ? Qu'est ce qui empêche la finalisation ?
- **L'école de Buguéles** : après 24 mois de silence, l'utilisation de ce bâtiment a fait l'objet d'un appel à projet : aucun élu des minorités n'a été associé. Y a-t-il une vraie volonté d'utiliser ce site ou de le vendre ? Alors que ce lieu historique pourrait être utilisé tant pour accueillir les associations que pour les événements familiaux et privés, et pourquoi pas à défaut de gîte de randonnée, un lieu de vie intergénérationnel.
- **Les projets privés** pour dynamiser la commune comme la crêperie rue des promenades et la maison paramédicale sur le parking rue des korrigans. Tous deux finissent en échec : plus de vente pourquoi ?
- **La mise en place d'un lotissement** : Quelles seront les conditions pour les accédants ?
- **L'aménagement cœur du bourg** devrait être terminé fin décembre 2023 : aucune action depuis 2020 et aujourd'hui tout doit être fait rapidement, réunion avec les commerçants, les riverains les appels d'offres.

Serons-nous mis devant le fait accompli et encore écartés de la mise en œuvre des projets de Madame La Maire annoncés lors de ses vœux le 13 janvier 2023 ?

- L'agrandissement du cimetière de leur min.
- La sécurisation de la rue de Lannion et de la rue d'Armor.
- La voie douce Penvénaï/Port blanc.
- L'emprise du café du commerce dont la première pierre doit être posée en septembre 2023.
- Et l'arrivée d'un dentiste...

Le manque de respect à notre égard, le climat mensonger et le filtrage de l'information laissent un goût amer et une image bien négative, à toute personne souhaitant s'engager au service de notre commune.

**Philippe Tourneur, Anne Tranvouez,
Mallory Dumas, Julie Delaunoy**



**N'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse mail :
ensemblepourpenvenan@gmail.com
et nous suivre sur Facebook groupe « Ensemble pour Penvénaï »**

MAINTENANT

« C'est quand qu'on va où ? »

Le climat est anxiogène : la guerre, son flot dévastateur à nos portes, et l'embrasement qui semble inexorable à des régions encore plus vastes, la restriction des conditions de vie future qui tarade une jeunesse, elle qui ne veut plus se faire bercer par des semblants, ajoutons la tentation autoritariste qui progresse à pas de géant aux grandes bottes sonores. Un remède, non sans doute pas, une intelligence collective et méthodique, ah oui ! « C'est quand qu'on va où ? » interroge le chanteur Renaud.

Denis Baulier

UNE ÉQUIPE POUR TOUTES ET TOUS

Un air printanier soufflerait-il sur la commune ?

On reparle de **l'aménagement du bourg** : 3 réunions en 10 jours (commerçants, habitants, élus) après quasi 3 ans d'inaction.

Selon nous, 2 dossiers restent à traiter :

- Port Blanc : la voie douce, encore différée et les entrées principales à l'abandon.
- L'accidentologie, sujet que nous avons soulevé à nouveau en conseil.

On évoque **une suite de l'Analyse des Besoins Sociaux**, orientée sans consultation des minorités sur 2 des 5 sujets étudiés par le CCAS. Le logement n'y sera traité que transversalement. Selon nous, cet état des lieux aurait dû être le point de départ de la mandature.

Nos votes « contre » :

- L'augmentation des tarifs des corps morts faussement imputée à l'inflation.
- La modification du PLU sur Crec'h Goulard que nous jugeons trop contraignante.

Le budget, plus serré que jamais, a été voté en avril.

Deux parutions du bulletin seraient plus économiques et plus intéressantes que les 4 actuelles qui nous coûtent 12 000 €. On pourrait y associer une communication plus actuelle, plus écologique et surtout moins décalée.

Penvénaï va retrouver son visage touristique, manne financière pour la commune et certains Penvénénaïens, source d'agacement pour d'autres.

Il convient de composer avec tous pour rattraper le manque de modernité et de réalisations pointé par les habitants au regard des communes environnantes plus attractives.

**Graziella Segoni,
Pascale Allain**

LE BUDGET COMMUNAL : QUELQUES CLÉS DE COMPRÉHENSION

Élaboré tous les ans et voté par le conseil municipal, le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une municipalité.

Il est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement qui sont votées **obligatoirement à l'équilibre** (les recettes égalant les dépenses).

Le fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune et de ses services qui reviennent chaque année.

Ces dépenses indispensables au fonctionnement de la collectivité regroupent notamment : les charges à caractère général (assurances, eau, électricité, frais de télécommunications, fournitures d'entretien, de voirie et de petit équipement...), les charges de personnel, de gestion courante (subventions aux associations par exemple), les intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement se composent des produits des domaines et des services, des dotations de l'État, de la fiscalité et de recettes exceptionnelles.

Une fois l'année comptable clôturée, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses qui sera dégagé par la section de fonctionnement, sera utilisé l'année suivante en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la commune pour la réalisation de ses projets.

L'investissement

La section d'investissement présente les investissements nouveaux ou en cours et retrace, quant à elle, les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient et augmentent de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.



Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses directes d'investissement (acquisitions, travaux) et le remboursement en capital de la dette.

Les recettes sont composées des subventions d'équipement reçues, du fonds de compensation pour la TVA, du produit des emprunts (si emprunt contracté dans l'année) et **de l'autofinancement**.

Conclusion

La commune de Penvénan possède un budget principal et sept budgets annexes ou autonomes qui permettent ainsi une individualisation des recettes et des dépenses propres aux services concernés (ports, campings ...) et la détermination des tarifs à appliquer pour les équilibrer.

La préparation des huit budgets primitifs 2023 de la commune, particulièrement compliquée cette année en raison du contexte économique et social tendu et des nombreuses incertitudes quant à son évolution, a été de nouveau réalisée sur les bases des travaux et réflexions menés par les différentes commissions communales représentées par tous les élus municipaux sans exception et établie avec la volonté de la Municipalité :

- d'intégrer au mieux les nombreuses incertitudes actuelles tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt ;
- de poursuivre un programme d'investissements maîtrisé grâce à l'autofinancement tout en mobilisant les subventions auprès du Département, de la Région, de LTC et de l'État chaque fois que possible ;
- de contenir la fiscalité locale en proposant de ne pas augmenter la part communale des impôts.

Enfin, comme les deux dernières années, les budgets de Penvénan vous seront présentés de manière exhaustive dans le prochain bulletin municipal.

DATES À RETENIR

Sous réserve de modifications par les organisateurs

AVRIL

Vendredi 14 et samedi 15

- Collecte de la banque alimentaire

Jeudi 20

- Soirée pyjama
Médiathèque

Du 24 avril au 14 mai

- Exposition militaire
Salle Anatole Le Braz

Vendredi 21

- Stage départemental de judo
Complexe sportif Émile Robert

Jeudi 27

- Conférence Colonel Dupuy
Salle des fêtes

MAI

Dimanche 7

- Vide-grenier du moto club
« les Cormoriciens »,
Salle des fêtes

Jeudi 11

- Conférence/Projection
« Penvénan et Port Blanc »,
Luc Corlouër - Pierre Bruger
Salle des fêtes

Samedi 13

- Causerie-partage sur le réseau
Shelburn
Salle Anatole Le Braz

Du 15 au 21

- Exposition Corinne Thommeret,
aquarelles
Salle du Marais

Mercredi 17

- Atelier numérique :
échanger avec des proches
Centre Anatole Le Braz

Du 18 au 21

- Salon des métiers d'art
Salle des fêtes

Du 22 au 28

- Exposition Monique Fahler,
aquarelles
Salle du Marais

Samedi 27

- Visite du refuge Saint-Gonval
LPO

Du 27 au 29

- Exposition des ateliers de la CAPTEP
Centre nautique de Port Blanc

JUIN

Vendredi 2

- Accueil des nouveaux habitants
et des bébés 2022
Complexe sportif

Samedi 3

- Fest-noz de l'Amicale Laïque
Salle des fêtes

Du 5 au 18

- Exposition Art Trégor
Salle Anatole Le Braz

Du 7 au 10

- Festival Aérolithes, musique
performances rencontres
Le Logelloù

Samedi 10

- Stage de self-défense féminine
et mixte
Complexe sportif

Vendredi 16

- Spectacle CCAS
Salle des fêtes

Vendredi 16

- Lecture publique, dans le cadre
du prix Louis Guilloux
Médiathèque

Mercredi 21

- Atelier numérique :
café numérique
Salle Anatole Le Braz

Du 19 au 25

- Exposition « À la manière de »
Médiathèque (+ vente de
livres au profit des écoles)
Salle Anatole Le Braz

JUILLET

Dimanche 2

- Kermesse de l'école publique
Parking de la chapelle

Dimanche 9

- Show trial et expositions,
moto club les Cormoriciens
Place de l'église

Expositions dans les salles
Anatole Le Braz (bourg)
et du marais (Port-Blanc)
toutes les semaines tout l'été.



**Pour plus d'information,
voir sur le site
de la commune
et l'appli Intramuros.**

NOUVEAUX COMMERCES

YANABAR

Bar-tabac

Du lundi au samedi
de 7h à 13h30 et de 15h30 à 20h

12, rue du Général de Gaulle
Tél : 09 63 06 76 80

ELO ET COCO

Prêt-à-porter

Boutique de vêtements
Homme et Femme

9, rue du Général de Gaulle
Tél : 02 96 92 20 02

COIFFEUSE À DOMICILE

Vanessa Bardi

Tél : 06 64 67 61 77

État civil

NAISSANCES

- Giovanni Touboulic, le 03/01/2023
- Mya Le Bail, le 17/01/2023
- Émile Gareil, le 27/01/2023
- Alba Benoist Davaine, le 09/02/2023
- Andy Urvoy, le 10/03/2023

MARIAGES

- Bruno Hacquard et Claudine Noui,
le 07/01/2023
- Dylan Brual et Anaïs De Coster,
le 04/02/2023

DÉCÈS

- Christiane Houwaër Lepesqueur,
le 30/12/2022
- Marie-France Serre Prigent,
le 02/01/2023
- Jean Gaulin, le 04/01/2023
- Danièle Tyrou Wouters, le 10/01/2023
- Claude Frescura, le 15/01/2023
- Renaud Le Souder, le 28/01/2023
- Bernard Le Pen, le 15/02/2023
- Hélène Paveletzky Waniart,
le 25/02/2023
- Marie Aimée Le Blanche Hamonnou,
le 27/02/2023
- Jean-Claude Buisson, le 12/03/2023
- Rémy Martin, le 19/03/2023
- Yvonne Le Perchec Daniou,
le 28/03/2023